

Projet d'ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus

Appel à commentaires

L'équipe du projet Personnes disparues du CICR est en train d'élaborer un ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus.

Nous invitons toutes les parties intéressées à nous transmettre leurs commentaires écrits sur cet ensemble de données.

Toutes les contributions doivent :

- être envoyées par e-mail à l'adresse missingpersonsproject@icrc.org, avec comme objet du message « Ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus – commentaires » ;
- être présentées dans un document unique de deux pages maximum, indiquant clairement à quels paragraphes les commentaires se rapportent ;
- être rédigées en anglais, français, espagnol, arabe ou russe.

Date limite

- Les commentaires peuvent être envoyés jusqu'au 30 novembre 2020.

Le projet Personnes disparues en anglais ([leaflet](#) and [video](#))

L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), forte de 150 ans d'expérience opérationnelle, a pour mandat de rechercher les personnes disparues et de rétablir le contact entre les membres de familles séparées. Le CICR a lancé le projet Personnes disparues en 2018, convaincu de la nécessité d'une union des forces au niveau mondial pour améliorer la réponse à la situation tragique des personnes disparues et de leurs proches. Cette initiative, menée en partenariat avec d'autres acteurs, vise à rassembler des experts, des représentants des familles et d'autres parties prenantes clés du monde entier afin de s'accorder sur les meilleures pratiques, de promouvoir les normes techniques existantes et d'en élaborer de nouvelles si nécessaire.

Projet du CICR relatif aux personnes portées
disparues

Ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus

Version provisoire n° 3 – Intégration des propositions
et commentaires soumis lors de la réunion d'experts
qui s'est tenue à Tunis les 26 et 27 février 2020

Ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus

Rappel de l'origine du projet

En mai 2018, l'équipe du Projet du CICR relatif aux personnes portées disparues, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Équipe argentine d'anthropologie forensique (EAAF), a réuni à Antigua (Guatemala) des experts du monde entier autour de la question des migrants portés disparus. Invités à réfléchir aux domaines dans lesquels des recommandations techniques seraient utiles pour améliorer l'action menée en faveur des migrants disparus et de leurs familles, les participants se sont mis d'accord sur trois recommandations, dont l'une concernait la nécessaire harmonisation des pratiques en matière de collecte de données par la mise au point d'un ensemble commun de données minimales à collecter. Les participants ont noté que différents acteurs intervenaient auprès des familles de migrants disparus, chacun selon son mandat et ses objectifs. Leur but commun à tous devant néanmoins consister à faire la lumière sur le sort des disparus et à les localiser, les participants ont recommandé de déterminer un ensemble de données minimales à recueillir systématiquement, indépendamment des séries de données « secondaires » que les différents acteurs sont amenés à collecter dans le cadre de leurs mandats respectifs (à des fins de redevabilité ou pour déterminer l'ensemble des besoins des familles, par exemple).

Le présent document propose une version provisoire de cet ensemble de données minimales. Élaborée par l'équipe du Projet du CICR relatif aux personnes portées disparues, cette version a été examinée et modifiée par un comité d'experts lors d'une réunion organisée à Tunis en février 2020.

Introduction

Si les recherches entreprises pour retrouver les migrants portés disparus ne sont pas aussi efficaces qu'elles le devraient, c'est en grande partie à cause du manque de cohérence des données collectées par les différents acteurs concernés. L'ensemble de données minimales présenté ci-après se veut un outil d'harmonisation des pratiques de collecte ; il propose une série de champs à renseigner systématiquement dans le cadre de la recherche d'un migrant porté disparu, qu'il soit encore en vie ou non.

Il s'agit d'un support destiné à aider les différentes organisations/autorités concernées à adapter leurs supports de collecte de données tout en tenant compte de leurs besoins, de leurs ressources et de leurs mandats respectifs. Cet ensemble de données minimales pourra ainsi servir soit de support de référence pour les acteurs qui possèdent déjà leurs propres outils de collecte, afin qu'ils s'assurent de leur cohérence avec ceux d'autres acteurs, soit de base pour l'élaboration d'un nouveau formulaire de collecte de données.

Cet outil peut être utilisé comme support lors des entretiens avec les membres de la famille de la personne disparue, mais aussi lors d'entretiens avec des compagnons de voyage de celle-ci, avec des témoins des événements liés à la disparition, ou avec toute personne susceptible d'avoir des informations sur le lieu, la date et les circonstances de la disparition. Il ne faut pas partir du principe qu'une seule et même personne détient les réponses à

toutes les questions. Il convient au contraire d’interroger différentes personnes pour multiplier les chances d’obtenir des informations complémentaires.

La plupart des informations que cet outil vise à collecter sont des informations personnelles extrêmement sensibles. Elles le sont d’autant plus que le contexte migratoire actuel s’accompagne d’un durcissement du contrôle des frontières. Les principes juridiques relatifs à la protection des données, ainsi que la plupart des réglementations nationales et régionales applicables en la matière, prévoient que toute personne qui transmet des données personnelles la concernant doit être informée au préalable de l’utilisation qui sera faite de ses données. Les exigences applicables pouvant varier selon le contexte et l’entité chargée de collecter les données, le présent document comporte également des recommandations d’ordre général sous la forme a) d’une série de principes relatifs à la protection des données, et b) d’un récapitulatif des exigences minimales à respecter en matière d’information des personnes concernées (voir l’annexe 1) – à adapter/compléter en fonction du contexte.

Données relatives au cadre général de l’entretien

Cette partie peut être complétée avant l’entretien par la personne chargée de le mener.

Libellé du champ à renseigner	Description/explication du champ à renseigner	Exemple de champ renseigné
Numéro/code unique du formulaire utilisé pour l’entretien	<i>Un code unique devrait être attribué à chaque formulaire pour en garantir la traçabilité. Ce code peut revêtir différentes formes (combinaison de lettres et de chiffres, code-barres ou autre option d’identification électronique).</i>	
Propriétaire du formulaire :	<i>Nom de l’organisation</i>	
Emplacement de stockage :	<i>Archive physique et/ou base de données numérique</i>	
Date de l’entretien	<i>JJ/MM/AAAA</i>	
Lieu de l’entretien	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact le cas échéant.</i>	
Personne(s) chargée(s) de l’entretien	<i>Nom(s), fonction(s), organisation(s) ou autorité(s) dont elle(s) relève(nt).</i>	
Langue(s) utilisée(s) pour l’entretien		
Interprète	<i>Nom, fonction, organisation ou autorité dont il/elle relève.</i>	

Données concernant la personne interrogée

Nom complet dans la langue d'origine	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible.</i>	
Nature du lien avec la personne disparue	<i>Je suis [le père, la mère, le frère, etc.] de la personne disparue. J'ai voyagé aux côtés de la personne disparue de [compléter] à [compléter]. J'appartiens à la même communauté que la personne disparue.</i>	
Moyen de communication à privilégier pour joindre la personne interrogée/autres moyens possibles	<i>Courrier postal (adresse complète) Téléphone (numéro(s) à préciser) Courriel Facebook, Instagram, autres médias sociaux</i>	
Autre(s) personne(s) présente(s) pendant l'entretien	<i>Nom, lien avec la personne disparue, moyens de la (les) joindre.</i>	

Données à collecter pendant l'entretien

1. Données personnelles concernant la personne disparue

Nom(s)

Nom complet dans la langue d'origine	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible.</i>	
Nom complet transcrit dans la langue de travail	<i>Par exemple, en anglais, en arabe, en espagnol, etc.</i>	
Autres appellations	<i>Surnom(s), nom(s) d'emprunt utilisé(s) dans le cadre de la migration, et tout autre nom connu désignant la personne disparue.</i>	

Origine ethnique / ascendance familiale

Origine ethnique	<i>Par exemple, caucasienne, noire africaine/noire américaine, asiatique, amérindienne, etc.</i>	
Tribu /clan / sous-clan	<i>Consigner le nom de la tribu, du clan et du sous-clan (s'il y a lieu).</i>	

Nom du père

Nom complet	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible.</i>	
-------------	---	--

Nom de la mère

Nom complet	<i>Tel qu'il apparaît sur les documents officiels, si possible.</i>	
-------------	---	--

Date de naissance / âge

Il est important d'enregistrer la date de naissance, en particulier l'année de naissance.
N'indiquer un âge approximatif que lorsque la date exacte ne peut être fournie.

Date de naissance	<i>JJ/MM/AAAA En cas d'incertitude sur la date, estimer approximativement l'âge actuel de la personne recherchée.</i>	
-------------------	---	--

Lieu de naissance

Lieu de naissance	<i>Pays, région, ville, village</i>	
-------------------	-------------------------------------	--

Nationalité

Nationalité	<i>En cas de nationalités multiples, utiliser un champ distinct pour chacune.</i>	
-------------	---	--

Sexe

Masculin/féminin/autre/indéterminé		
------------------------------------	--	--

Dernier lieu de résidence connu

Dernier lieu de résidence connu avant la migration	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact le cas échéant.</i>	
--	---	--

Moyens de communication habituellement utilisés

Les migrants utilisent différents moyens pour communiquer avec leur famille et d'autres personnes ; ils sont notamment de plus en plus nombreux à utiliser des appareils mobiles et les médias sociaux. Ce type d'information peut s'avérer utile pour les recherches.

Par quel(s) moyen(s) la personne disparue a ou avait-elle l'habitude de communiquer avec sa famille et ses amis ?	<i>Indiquer tous les moyens de communication que la personne disparue a/avait l'habitude d'utiliser, y compris les numéros de téléphone, les courriels, ainsi que les pseudonymes et noms d'emprunt utilisés sur les médias sociaux.</i>	
---	---	--

2. Information sur le parcours migratoire de la personne disparue et les circonstances de sa disparition

Parcours migratoire

Où la personne disparue souhaitait-elle aller ?	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact le cas échéant.</i>	
Où se rendait-elle lorsque vous avez perdu sa trace ?	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact le cas échéant.</i>	
Avez-vous des informations sur l'itinéraire (escales, villes d'étape, etc.) que comptait suivre la personne disparue pour atteindre sa destination ?	<i>Collecter le plus de détails possible.</i>	
Avec qui voyageait-elle ?	<i>Nom(s), sexe, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées le cas échéant.</i>	

Informations détaillées concernant le dernier contact

Date du dernier contact avec la personne disparue	<i>JJ/MM/AAAA. En cas d'incertitude, situer le contact approximativement dans le temps (indiquer un intervalle).</i>	
Lieu où elle se trouvait au moment du dernier contact	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact le cas échéant.</i>	
Avec qui a-t-elle été en contact en dernier ?	<i>Nom, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées.</i>	
Nature du dernier contact	<i>Rencontre en face à face, conversation téléphonique, chat ou échange de messages sur un réseau social... Collecter le plus de détails possible (numéros de téléphone, comptes, etc.).</i>	
Toutes informations fournies lors du dernier contact susceptibles d'aider les recherches	<i>Évocation par la personne disparue de ses projets, d'un problème auquel elle était confrontée, etc.</i>	

Circonstances de la disparition

[Des exemples de réponse sont fournis dans la dernière colonne pour illustrer les notions d'événement principal et d'événement secondaire.]

Date et heure de la disparition	<i>JJ/MM/AAAA et heure. En cas d'incertitude, indiquer un intervalle de temps et une plage horaire.</i>	12 janvier 2020
Lieu de la disparition	<i>Pays, région, ville, village, lieu exact le cas échéant.</i>	Frontière entre le Mexique et les États-Unis
Événement ou circonstances ayant vraisemblablement conduit à la disparition de la personne	Il peut s'agir d'un accident, d'une arrestation, d'un naufrage, etc. <i>Décrire de manière détaillée ce qui s'est passé.</i>	<i>Le migrant recherché a essayé de franchir la frontière avec un groupe de 10 personnes. Il a appelé sa mère le 12 janvier et lui a dit : « Je t'appellerai une fois que je serai aux États-Unis ».</i>
Autres personnes concernées par cet événement ou ces circonstances (victimes, survivant·e·s, témoins, etc.)	<i>Noms, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées le cas échéant.</i>	Néant
Autres événements potentiellement liés à la disparition (événements secondaires)	<i>Événements susceptibles d'avoir eu une incidence directe ou indirecte sur la disparition, que l'on peut parfois déduire du contexte. Il peut s'agir d'un élément d'explication de l'événement principal ou même d'une autre version de ce qui s'est passé.</i> <i>Préciser le lieu, la date, et décrire en détail ce qui s'est passé.</i> <i>Ces informations peuvent être fournies par la personne interrogée ou par la personne qui mène l'entretien sur la base d'autres sources.</i>	<i>Le 14 janvier 2020, un migrant détenu au Texas par la patrouille frontalière des États-Unis a déclaré qu'il était en route avec d'autres personnes quand des hommes en armes avaient surgi et les avaient encerclés. Lui seul a réussi à s'échapper. Les autres personnes (neuf au total) ont été emmenées de force dans des véhicules.</i>
Autres personnes concernées par l'événement secondaire	<i>Noms, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées le cas échéant.</i>	

(victimes, survivant-e-s, témoins, etc.)		
Membres de la famille de la personne recherchée susceptibles d'avoir disparu lors du même événement/dans les mêmes circonstances	<i>Noms, nature du lien avec la personne disparue.</i>	
Qu'est-ce qui vous fait penser que la disparition est liée à cet incident ?	<i>Préciser.</i>	

Informations complémentaires pouvant guider les recherches

Autres personnes susceptibles d'avoir des informations sur ce qui est arrivé à la personne disparue ou sur l'endroit où elle se trouve	<i>Noms, nature du lien avec la personne disparue, coordonnées le cas échéant.</i>	
Toute information publique ou fournie par des tiers (la personne disparue se trouverait à tel endroit ; elle serait blessée, détenue, décédée, etc.)	<i>Préciser. Indiquer la (ou les) source(s).</i>	
La disparition a-t-elle été signalée ailleurs ?	Oui /Non <i>Si oui, auprès de qui, quand, résultats des recherches ?</i>	

Une fois les informations ci-dessus collectées, **la personne chargée de l'entretien** devrait être en mesure de définir un premier périmètre de recherche :

Au vu des informations collectées ci-dessus, où et comment devrait-on commencer les recherches ? Quel pourrait être le périmètre de recherche initial ?		
---	--	--

3. Description physique

Description générale

Comment décririez-vous la personne disparue ?	<i>Corpulence, taille approximative, poids, couleur des cheveux ou de la peau, etc. Demander à la personne interrogée si elle possède une photo pour corroborer la description.</i>	
A-t-elle des signes particuliers ?		
Pouvez-vous fournir une copie d'une photo de l'intéressé-e ?		

Marques sur la peau

La personne disparue a-t-elle des marques sur la peau (cicatrices, tatouages, taches de naissance, grains de beauté, oreilles percées, piercings, etc.) ?	Oui / Non <i>Si oui, préciser la ou les parties du corps concernées. Description et/ou photo ou dessin.</i>	
---	--	--

Antécédents médicaux

La personne disparue présente-t-elle des signes distinctifs dus par exemple à une blessure ou à une intervention chirurgicale ?	Oui / Non <i>Si oui, préciser la ou les parties du corps concernées. Description et/ou photo le cas échéant.</i> Il peut s'agir d'un os fracturé, d'un membre amputé, d'une difformité, d'une prothèse, d'un implant médical, etc.	
---	--	--

Dentition

La personne disparue présente-t-elle des	Oui / Non <i>Si oui, préciser les dents concernées.</i>	
--	--	--

particularités au niveau des dents ?	<i>Description et/ou photo le cas échéant.</i> Préciser par exemple si la personne disparue a une dent en moins, une dent en or, un espace entre les dents, une dent décolorée, un dentier, une ornementation dentaire, etc.	
--------------------------------------	---	--

Dossier médical (radiographies, etc.)

La personne disparue a-t-elle un dossier médical ? Si oui, où peut-on le trouver ?	Oui / Non <i>Si oui, indiquer où est conservé le dossier.</i> <i>Expliquer à la personne interrogée que ces documents sont précieux et devraient être conservés par la famille.</i>	
La personne disparue a-t-elle un dossier dentaire ? Si oui, où peut-on le trouver ?	Oui / Non <i>Si oui, indiquer où est conservé le dossier.</i>	

Empreintes digitales

Noter que la personne disparue peut avoir fait l'objet d'un relevé d'empreintes digitales au cours de son parcours migratoire (par exemple, dans un refuge pour migrants).

Savez-vous si les empreintes digitales de la personne disparue ont été relevées ? Si oui, où peut-on les trouver ?	Oui / Non <i>Si oui, indiquer où récupérer les empreintes digitales de la personne disparue. Par exemple, dans une base de données officielle, sur un document (pièce d'identité, contrat, etc.).</i>	
---	--	--

Échantillon d'ADN

Savez-vous si la personne disparue a fait l'objet d'un prélèvement d'ADN ?	Oui / Non	
--	-----------	--

Si oui, où peut-on le trouver ?	<i>Cet échantillon d'ADN est un échantillon biologique (par exemple, un peu de salive, une goutte de sang, un cheveu, une dent, etc.) qui contient l'ADN de la personne disparue et qui peut faciliter le processus d'identification. Il peut aussi être utile de prélever un échantillon d'ADN sur un membre de la famille de la personne disparue.</i>	
La personne disparue a-t-elle de la famille qui pourrait fournir un échantillon d'ADN en cas de besoin ?	<i>Dresser la liste des plus proches parents de la personne disparue susceptibles de donner un échantillon d'ADN (mère, père, enfants, frère, sœur). Préciser, pour chacun des membres de la famille figurant sur la liste, son nom complet, son lien de parenté avec la personne disparue et ses coordonnées.</i>	

4. Effets personnels

Vêtements

Les informations relatives aux vêtements ne sont pas forcément d'une grande aide pour l'identification ; cela dépendra entre autres du contexte et de la durée du parcours migratoire.

Décrivez tout vêtement que la personne disparue avait l'habitude de porter, et qu'elle aurait donc pu porter au moment de sa disparition.	<i>Type de vêtement, couleur, marque, taille, état, etc.</i>	
Avez-vous une photo de ce vêtement ?	Oui / Non	

Objets personnels

Toute information sur des objets personnels spécifiques tels qu'une montre, une bague (ou d'autres bijoux), un portefeuille, des photos, des lunettes de vue, un porte-clés, des papiers d'identité (permis de conduire, carte d'identité du HCR), etc., peut aider à identifier la personne disparue.

Décrivez tout objet personnel que la personne disparue est susceptible d'avoir eu sur elle au moment de sa disparition.		
Avez-vous une photo de cet objet ?	Oui / Non	

[Les paragraphes ci-dessous consacrés aux photographies et aux documents officiels pourraient être intégrés dans un guide d'utilisation/recueil d'instructions se rapportant au présent support de collecte de données.]

Photographies

Toute photographie de la personne disparue est d'une grande utilité pour les recherches. Bien souvent, une photo est plus parlante qu'une longue description et peut fournir des informations complémentaires sur le lieu où pourrait se trouver la personne.

- Il peut s'agir d'un selfie envoyé ou posté par la personne recherchée, qui peut être partagé sous forme numérique.
- Vérifier que la personne sur la photo est bien le migrant recherché.
- Dans le cas d'une photographie papier, il est préférable qu'elle soit conservée par la famille et que la personne chargée de l'entretien la prenne en photo.
- La (ou les) photo(s) devra (devront) être aussi récente(s) et nette(s) que possible.
- Les photos de vêtements, d'effets personnels, de tatouages, de cicatrices, de documents, etc., sont également utiles.
- La personne interrogée peut s'opposer à l'utilisation/la publication/le partage de photos de la personne disparue.

Documents officiels

La personne interrogée peut être en possession de documents officiels concernant le migrant disparu. Ces documents peuvent permettre de confirmer certaines informations et sont susceptibles de contenir les empreintes digitales et/ou une photographie de la personne recherchée.

Document 1	Type, description, demander une copie (photographie).
Document 2	Type, description, demander une copie (photographie).
Etc.	

ANNEXE 1

PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DES DONNÉES ET INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Annexe de l'ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus

[Cette annexe a été conçue suite à la réunion d'experts organisée à Tunis, pour compléter l'ensemble de données minimales qui avait été élaboré. Elle s'appuie largement sur le Manuel du CICR relatif à la protection des données dans le cadre de l'action humanitaire¹ (et ne porte donc pas explicitement sur les transferts de données aux autorités) ainsi que sur les pratiques courantes des acteurs concernés en matière de traitement des données personnelles.]

INTRODUCTION

L'élaboration d'un ensemble type de données minimales à collecter pour la recherche des migrants portés disparus nécessite de se pencher sur les principes élémentaires de la protection des données. Lors de la collecte de données à caractère personnel, une attention particulière doit en outre être portée aux droits des personnes dont les données sont collectées (personnes concernées), et notamment aux informations qui devraient leur être transmises concernant la collecte et le traitement de leurs données.

Les lois et pratiques en matière de protection des données prévoient des limites au traitement de données personnelles en vue de protéger les droits individuels des personnes concernées. Néanmoins, le droit de chacun à la protection de ses données personnelles n'est pas absolu et doit être mis en balance avec la nécessité première de protéger la dignité humaine ainsi qu'avec d'autres libertés et droits fondamentaux.

Les principes relatifs au traitement des données énoncés ci-dessous n'ont pas vocation à remplacer les obligations qui découlent des règles du droit national et international applicables en la matière. Ces principes, qui sont fondés sur les meilleures pratiques et normes reconnues, devraient être appliqués sans préjudice de ces règles ou des politiques ou règlements internes en matière de protection des données, des engagements contractuels ou de toute autre norme applicable.

Les organisations internationales peuvent bénéficier de privilèges et d'immunités (qui leur permettent de s'acquitter du mandat que leur a conféré la communauté internationale, conformément au droit international et en toute indépendance). Les organisations non gouvernementales (ainsi que les autorités/organes chargés de faire appliquer la loi) sont soumises à la législation du pays dans lequel elles interviennent.

PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DES DONNÉES

1. Traitement licite et loyal

¹ Disponible en anglais uniquement sous le titre *Handbook on Data Protection in Humanitarian Action*.

Les données personnelles doivent être traitées de manière licite et loyale. Pour que le traitement soit licite, il faut une base légale autorisant les opérations de traitement. Si le consentement est le fondement juridique privilégié pour le traitement de données personnelles, il ne peut être obtenu lorsque lesdites données concernent des personnes disparues ou des personnes vulnérables qui ne sont pas en mesure de donner leur « libre » consentement. Dans ce cas, le traitement devra reposer sur d'autres fondements juridiques tels que l'intérêt public ou l'intérêt vital de la personne concernée ou d'autres personnes.

2. Transparence

Un minimum d'informations sur le traitement doivent être transmises à la personne concernée lors de la collecte des données.

3. Limitation de la finalité du traitement

Lors de la collecte des données, la finalité spécifique et légitime pour laquelle les données sont traitées doit être déterminée et communiquée avec clarté à la personne concernée.

4. Limitation des données

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation des finalités du traitement doivent être traitées. Cela suppose de s'assurer que les données utilisées sont adéquates, pertinentes et limitées au minimum nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

5. Limitation de la durée de conservation des données

Les données personnelles doivent être conservées pendant une durée limitée et être effacées dès que les finalités pour lesquelles elles ont été collectées sont réalisées. Elles peuvent toutefois être conservées plus longtemps lorsqu'un motif légitime le justifie, notamment lorsqu'elles se révèlent nécessaires à des fins historiques, statistiques ou scientifiques.

6. Qualité des données

Les données personnelles doivent être aussi exactes et à jour que possible.

7. Sécurité

Des mesures de sécurité appropriées doivent être en place pour protéger les données personnelles.

8. Responsabilité

Le responsable du traitement est tenu de rendre compte dudit traitement et de démontrer que des mesures adéquates et proportionnées ont été prises pour en garantir la conformité.

INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES – EXIGENCES MINIMALES À RESPECTER

Les informations minimales suivantes doivent être communiquées aux personnes concernées :

- le mandat de l'institution qui collecte les données ;
- la durée de la période de conservation des données collectées ;
- l'identité du responsable du traitement des données ;
- la finalité spécifique pour laquelle les données sont traitées ;
- les coordonnées de la personne à contacter (un membre du personnel chargé du traitement, par exemple) pour toute question/requête/réclamation concernant le traitement des données personnelles ;
- si les données collectées sont susceptibles d'être transmises à des personnes/entités extérieures ;
- leurs droits en matière de protection des données, tels que le droit d'accéder aux données personnelles les concernant, de les faire rectifier en cas d'inexactitude, de demander leur effacement et de s'opposer à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement ;
- lorsqu'il y a lieu, si la fourniture de données personnelles relève d'une exigence légale ou contractuelle – ce qui signifie que le traitement a pour fondement juridique le respect d'une obligation légale ou l'exécution d'un contrat.

Ces informations seront communiquées aux personnes concernées :

- oralement et/ou par écrit ;
- de préférence directement, de manière transparente. Si cela n'est pas possible, d'autres moyens devront être utilisés (distribution d'un dépliant d'information ou publication d'une note d'information).

+++